

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

CRÉER UN COMPLÉMENT DE REVENU GARANTI PAR L'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS
QUI TRAVAILLENT DURANT LEURS ÉTUDES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

Mme Hai, M. Ferracci, M. Pierre Cazeneuve, Mme Berete et M. Haddad

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à exclure les étrangers du bénéfice des aides pour les étudiants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le contenu de la proposition de loi du rassemblement national, l'objet de cet amendement est de modifier son titre.